



Congés payés forcés par l'employeur

Par **marc99**, le **18/07/2011** à **17:17**

Bonjour,

Je suis en CDI avec un contrat de cadre autonome dans une société régie par la convention de l'audiovisuelle et métier du spectacle (je n'ai plus le titre exacte en tête). J'ai à mon compteur 23j de congés payés acquis l'année dernière. J'en avais pris 7 par anticipation.

Mon employeur a décidé cette année de "forcer" ces salariés à prendre 12j de congés payés consécutifs entre le 1er juin et le 30 septembre.

Il m'arrange, pour des raisons personnels, de ne prendre que 6j durant cette période. Mon employeur m'assure qu'il a le droit de m'imposer de prendre 12j.

Qu'en pensez-vous suis-je obliger de poser 12j alors que je n'ai pas acquis 30j de congés ?

Merci pour votre aide précieuse,
Marc

Par **P.M.**, le **18/07/2011** à **19:29**

Bonjour,

L'employeur peut effectivement vous imposer de prendre au moins 12 jours ouvrables de congés payés puisque c'est lui qui en fixe les dates...